



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 24 FEVERIER 2023 à 20h00 à Saulzet le Froid ; salle de la mairie

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 Février 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 28 Janvier 2023
- 2) Modification Statuts Territoire Energie du Puy de Dôme
- 3) Approbation assiette des coupes de bois pour 2023
- 4) Délibération créant un poste d'Adjoint Technique à temps complet
- 5) Frais déplacements des Conseillers Municipaux
- 6) Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Gérard Beudonnat, Jérémy Guittard, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Philippe Guittard, Carine Fontaine, Patrick Pellissier Ophélie Roux.
Absents représentés :	
Absents non représentés :	Jérôme Pellissier, Carine Gardet, Céline Silberberg
Participants à la réunion :	

A l'ouverture de la séance, Mr Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour. Il sera traité en à la fin de l'ordre du jour prévu.

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ophélie Roux est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1) Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 28 Janvier 2023 :

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Modification Statuts Territoire Energie du Puy de Dôme :

Le Territoire d'Energie, prends de nouvelles compétences. A cette occasion, la modification de leurs statuts est requise.

Il est donc demandé à toutes les collectivités, EPCI et communes adhérentes de délibérer en faveur de la modification des statuts de Territoire d'Energie.

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

3) Approbation assiette des coupes de bois pour 2023 :

La proposition de l'ONF concernant l'Assiette des Coupes de bois sur notre commune pour 2023 est la suivante :

Forêt de Pessade- La Martre :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Surface à parcourir (ha)	Justification de la coupe
16 U	IRR	270	4.3	Raison sylvicole

La raison sylvicole (niveau du capital forestier) signifie que la hauteur du peuplement est atteinte, ou bien le volume à prélever estimé après diagnostic est trop faible ou à l'inverse suffisamment important pour envisager l'exploitation de la coupe.

Forêt de Zanières :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Surface à parcourir (ha)	Justification de la coupe
9 B	IRR	16	0.70	Raison commerciale

La raison commerciale signifie ici une opportunité économique, lotissement et regroupement de parcelles, invendus.

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

4) Délibération créant un poste d'Adjoint Technique à temps complet :

Suite au départ de l'employé communal, le conseil municipal a procédé au recrutement d'un nouvel agent.

Ce dernier devrait prendre son poste le 01/03/2023. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps complet inexistant au tableau des effectifs.

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

5) Frais déplacements des Conseillers Municipaux :

Pour pallier aux frais que représentent les nombreux déplacements de chaque Conseiller, il est proposé de mettre en place une indemnisation kilométrique.

Ce défraiement est prévu pour les déplacements occasionnés par des évènements ayant lieu en dehors du territoire de la commune (réunions, visites acquisitions de matériels...).

Les remboursements se feront sur justificatif du déplacement et sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission autorisant les Conseillers Municipaux à se rendre à ces évènements

Les remboursements se feront en fonction de l'indemnité kilométrique en vigueur.

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

6) Questions diverses :

- Repas du CCAS : Il aura lieu le 15/04/2023 à la Salle des fêtes de la commune. Le traiteur retenu est Mr LABONNE de Bromont Lamothe.
- Après concertation le contrat avec l'entreprise SAPHIR (dératisation) est maintenu.
- Le 26/03/2023 aura lieu l'inauguration de la fresque de La Pie Grièche à 10h à la salle des fêtes. A cette occasion la LPO organise une balade à la rencontre de La Pie Grièche. Celle-ci sera suivie d'un vin d'honneur organisé par la municipalité. Vous êtes tous les bienvenus.
- L'adressage : un courrier d'information arrive bientôt dans vos boîtes aux lettres. Les Plaques des noms de rues ainsi que les numéros arriveront dans un délai de 6 à 8 semaines.

- Dans le cadre d'une demande de permis de construire par le GAEC des 4 Vents, il a été requis par la DDT que la commune procède à une mesure des débits d'eau des poteaux incendie.

Le débit mesuré étant insuffisant, la DDT impose qu'un Point d'Eau Incendie soit mis à disposition du SDIS.